

CCAS D'HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40  
Fax: 03 20 17 20 49  
4, rue Pasteur  
59320 Hallennes-lez-Haubourdin  
www.hallennes.fr



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU C.C.A.S.  
DU 28 JANVIER 2025**

Présents : André PAU - Patricia VANHOUCHE - Josiane CRÉPIN - Marie  
Christine LIBOSSART - Virginie GRÉGOIRE - Laurence BOUILLET - Laurent  
SACKEBANDT

Excusés : Michèle BONNEL - Gérard VANDEWIELE

**I Adoption du compte-rendu de la dernière réunion**

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**II Débat d'Orientations Budgétaires**

Le rapport est développé par M. le Président. Le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 est positif.

Il y a plusieurs points à souligner :

-les tarifs des repas à domicile feront de nouveau l'objet d'une augmentation cette année compte tenu de la hausse de 0,26 €TTC appliquée par notre prestataire. M. le Président propose d'augmenter les tarifs de 0,25 € TTC.

-le montant attribué au colis des aînés est passé de 15 à 20 € en 2024.

-l'excédent capitalisé en investissement -161688,31 €- devra être consacré à un projet d'habitat pour les personnes âgées.

-la distribution des colis des aînés s'est très bien déroulée. Une trentaine de colis n'ont pas été retirés. C'est peu sur la somme de 626 colis. Il y a lieu de s'interroger sur le lieu de la distribution : la salle polyvalente semble idéale.

-la baisse du nombre de bénéficiaires des repas à domicile nécessite d'organiser une campagne de communication auprès de la population hallennoise.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes, aux CCAS et plus généralement aux collectivités.

Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport détaillant les évolutions réalisées et prévisionnelles des recettes et des dépenses de la structure.

Le rapport d'orientations budgétaires du CCAS d'Hallennes lez Haubourdin, annexé à la présente délibération, a permis aux membres du Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Malgré les incertitudes liées au contexte national, la clôture de l'exercice budgétaire 2024 pour le CCAS d'Hallennes lez Haubourdin devrait permettre aux membres du Conseil d'Administration de poursuivre les projets engagés depuis plusieurs années.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Contexte économique mondial et national:

L'année 2024 s'inscrit dans une dynamique mondiale marquée par des signaux contrastés. Selon le FMI, la croissance mondiale est estimée à 3,10 % en 2024.

Ce chiffre, bien que supérieur aux prévisions initiales, demeure en deçà de la moyenne historique des deux dernières décennies qui s'établissait autour de 3,8 % par an. Plusieurs facteurs contribuent à ce ralentissement, notamment une inflation persistante, des taux d'intérêt élevés et une géopolitique instable. Le FMI prévoit une croissance légèrement plus élevée, à 3,2 %, mais cette amélioration pourrait rester fragile. L'inflation mondiale devrait continuer à ralentir pour atteindre 4,4 % en 2025.

Alors que nos principaux partenaires européens sont parvenus à stabiliser voire à réduire significativement leur déficit public, le déficit français continue de s'aggraver. Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes dresse un bilan préoccupant.

### CCAS d'Hallennes lez Haubourdin :

#### 1) Résultat prévisionnel d'exercice

La première analyse de l'exercice budgétaire 2024 est positive. Les résultats de l'exercice, tout comme les résultats de clôture sont positifs en fonctionnement ainsi qu'en investissement.

	Recettes	Dépenses	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>	64 605,83 €	53 682,54 €	E 10 923,29 €	E 121 042,17 €
<b>Investissement</b>	0,00 €	0,00 €	E 0,00 €	E 191 688,31 €
<b>Total</b>	64 605,83 €	53 682,54 €	E 10 923,29 €	E 312 730,48 €

#### 2) Recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement issues :

- des concessions et redevances funéraires (2683 € en 2024 contre 6004 € en 2023)
- de la facturation aux familles des repas à domicile (20 975,70 € en 2024 contre 28 057,05 € en 2023)
- de la subvention de la commune (40 000 € en 2024 contre 35 000 € en 2023)

Elles s'élèvent, au total, à 64 605,83 en 2024 contre 69 906,67 € en 2023 ; 88 457,80 € en 2022.

#### 3) Dépenses de fonctionnement

Elles se composent :

-du coût des repas à domicile (API restauration) : 22 924,06 € contre 29 730,43 €, en 2023. La différence entre le coût des repas et le coût pour les familles s'élève en 2024 à 1948,36 € (1673,38 € en 2023). Ce déficit est stable. S'agissant de l'évolution des prix pratiqués par API Restauration :

	2025	2024	2023	2022	2021
Repas	9,47 €	9,21 €	8,78 €	8,37 €	8,25 €
Repas mixés	10,69 €	10,39 €	9,89 €	9,44 €	/

Une augmentation de 0,26 € TTC/repas classique et de 0,30 € TTC par repas mixé est appliquée par notre prestataire. Il convient de s'interroger sur le fait de répercuter ou non cette hausse sur les tarifs du CCAS.

- des fêtes et cérémonies : 15 265,80 € en 2024 contre 12 172 € en 2023 (thé dansant de la semaine bleue, colis des aînés et coquilles de Noël)
- des secours aux familles : 15 331,30 € en 2024 contre 13 913 € en 2023.

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 53 682,54 € contre 56 420,45 € en 2023.

#### 4) Section d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2024. S'agissant des recettes, seuls les travaux des clôtures des jardins hallennois ont été amortis pour la dernière année en 2022 (travaux réalisés en 2012/durée d'amortissement 10 ans)

#### 5) Perspectives 2025

Les secours aux familles continueront de s'opérer sous la forme de bons alimentaires ou bons petite enfance, ou en participation aux frais de cantine, de garderie, d'ALSH, d'achat de matériel médi

cal. Le CCAS dispose également de chèques eau à destination des familles les plus en difficultés.  
L'accompagnement social demeure très important et devra se poursuivre en 2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du débat consécutif à la présentation du rapport du débat d'orientations budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **III Tarifs**

M. le Président présente la délibération.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention existant entre la société API restauration basée à Seclin et le CCAS d'Hallennois quant à la livraison de repas à domicile étendue aux Hallennois,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la participation des personnes aux repas à domicile en tenant compte de leurs ressources,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'accès à ce service,

Après en avoir délibéré, la commission administrative décide :

- ☞ d'ouvrir l'accès à ce service à tout Hallennois âgé de 60 ans et plus. Des personnes plus jeunes pourront en bénéficier si leur demande est motivée et sur accord de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
- ☞ d'appliquer le principe des tarifs dégressifs aux repas à domicile
- ☞ l'établissement de la grille suivante pour les repas pris à compter du 01/01/2025

<b>PLAFONDS AU 01/01/2025</b>		<b>TARIFS</b>
<i>Personnes seules</i>	<i>Ménages</i>	
<i>Inférieur à 5 100 €</i>	<i>Inférieur à 10 700 €</i>	<i>3,55 €</i>
<i>De 5 101 € à 7 650 €</i>	<i>De 10 701 € à 13 500 €</i>	<i>5,40 €</i>
<i>De 7 651 € à 8 250 €</i>	<i>De 13 501 € à 14 500 €</i>	<i>6,00 €</i>
<i>De 8 251 € à 9 150 €</i>	<i>De 14 501 € à 16 000 €</i>	<i>6,70 €</i>
<i>De 9 151 € à 10 225 €</i>	<i>De 16 001 € à 17 000 €</i>	<i>7,60 €</i>
<i>De 10 226 € et plus</i>	<i>De 17 001 € et plus</i>	<i>9,55 €</i>

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024/03 du 30 janvier 2024.

### **IV Secours**

7 dossiers ont été étudiés : 6 familles seront aidées.

